

Prix du projet égalitaire 2019

Procès-verbal

Le jury académique composé de : Corinne Tourenne (IEN-IO), Sophie Buffeteau (DRDFE), Julie Goubet (rédactrice ONISEP), Caroline Peignier (documentaliste, ONISEP), Bertille Bertinotti-Proust (stagiaire DRDFE) s'est réuni le 12 juin 2019.

Il a examiné les 24 candidatures qui lui sont parvenues.

A) Sur le plan quantitatif

Le nombre des candidatures est stable par rapport à 2018.

Rappel de l'évolution en 4 ans :

2016	2017	2018	2019
7	9	23	24

B) Le palmarès

Au regard des critères de sélection affichés dans le règlement du Prix, le jury a décidé de distinguer les projets suivants :

- ✓ Dans la catégorie **CLASSE**
Collège Albert Camus de Bayonne (64)
Projet intitulé « Que je sois fille ou garçon... je fais le sport qui me plaît »
60 élèves concernés

- ✓ Dans la catégorie **ETABLISSEMENT**
Deux lauréats *ex-aequo*

Lycée professionnel Antoine Lomet d'Agen (47)
Projet intitulé « On SEXprime, on SEXpose, on SEXporte »
450 élèves concernés

Lycée général et technologique pape Clément de Pessac (33)
Projet intitulé « Discriminations en tout genre »
826 élèves concernés

En outre, le jury académique a décidé d'attribuer des mentions spéciales aux projets suivants :

- ✓ Mention Innovation au Collège privé Lestonnac de Carignan-de-Bordeaux (33)
Projet intitulé « Let's fight for women's right ! Luttons pour les droits des femmes ! »

- ✓ Mention Espoir au Lycée Tregey de Bordeaux (33)
Projet intitulé «Semaine égalité et respect filles-garçons »
- ✓ Mention Culture de l'égalité au Collège Maurice Ravel de Saint-Jean-de-Luz (64)
Projet intitulé «Que je sois fille ou garçon »

C) Sur le plan qualitatif

- Le jury académique observe un saut qualitatif notable des dossiers présentés, au point qu'il lui a été délicat de les départager : les candidatures exposent des projets multi-modulaires, abordant plusieurs thématiques (l'accès à l'espace public, l'articulation des temps de vie, la charge mentale, la mixité des métiers, les discriminations de genre, les activités sportives, etc.), déroulés sur plusieurs mois (*a minima* 8 mois, souvent l'année entière), présentant de nombreuses entrées (notamment disciplinaires), solidement reliées entre elles (histoire-géographie et langues, par exemple), et étayées de supports très divers illustrant les réalisations des élèves (pages de site, vidéos, photos, pièces radiophoniques, gazettes, saynètes, slams, etc.) présentés au sein de padlets ou à travers des hyperliens (Youtube, mp3, etc.). Ces supports, hétérogènes du point de vue du format, sont en général de valeur, certains même de grande valeur.
- Le jury relève la part prise par l'éducation artistique et culturelle dans l'animation de la politique éducative en faveur de l'égalité. Ici, les projets soumis à l'examen sont de souvent de grande valeur artistique : créations chorégraphiques, reprise de clip (Eddy de Pretto et Barbara Pravi), réalisation de vidéos de fiction, séquence de marionnettes (re-visitation du conte *Le Petit Chaperon rouge* en espagnol, par ex.), performance, slams, expositions d'œuvres plastiques (pochoirs, affiches, murals, photomontages), saynètes, matchs d'improvisation, manifestation et *speaker corners*.
- Dans ce même esprit, le jury a noté que 4 projets (L. JB de Baudre, Clg Carbon Blanc, L. Pape Clément, Clg Damira Asperti) mobilisent les ressources fournies par *Bougeons Sans bouger ! L'égalité filles-garçons à travers les arts et la culture* et s'inspirent de la démarche (Artothèque de Pessac, Musée d'Aquitaine, Musée des Beaux-arts d'Agen, Musée de Gajac).
- Du point de vue de la démarche partenariale, le jury note un élargissement du spectre des acteurs et des institutions qui sont mobilisées au service du projet éducatif : en plus des services déconcentrés (Déléguée départementale aux droits des femmes dans le 47, DRAC) et des collectivités territoriales (conseils départementaux des Landes, du Lot-et-Garonne, des Pyrénées Atlantiques, mairies, et leurs opérateurs de quartier, notamment), ainsi que des opérateurs réguliers de l'Education nationale (en particulier, Canopé), ces projets font, pour certains, l'objet d'un accompagnement sous la forme d'interventions d'artistes, voire de résidences d'artistes : chorégraphes (Martine Fontaine et la Cie Haute tension, Rémy Boiron, Cie Humaine, MéliMél'Ondes, Bienvenue Bazié, Roxane Marès, Cie YMA, par ex.), artiste plasticienne (Catherine Babin, dite Mamoon), de vidéaste (Marlou Films), et slameurs (Street Def Record, Maras), de professionnels de la radio (SI47, Radio Espoir FM), d'interventions de sportifs.ves ou

de clubs sportifs (frontball, danse contemporaine, surf), d'associations (Femmes et sciences, Women in games, ALIFS, CIDFF, notamment). Ils sont parfois couplés à des séances de cinéma d'art et d'essai (Montreurs d'images, à Agen ; l'Utopia, à Bordeaux). Des établissements tels que CAP Sciences (outil Fablab) sont également associés.

- Deux établissements s'avancent sur le terrain de la lutte contre les LGBTphobies et, à ce titre, ont une démarche partenariale adéquate : Contact Aquitaine, Le Refuge, Trans 3.0.
- Quatre établissements associent les instances démocratiques élèves des établissements : 3 CVC, 1 CVL.
- Trois projets ont des démarches rayonnant à l'échelle du secteur scolaire (collège, école primaire).
- L'expertise universitaire est également mobilisée : François, Dubet, Éric Macé, Edith Maruéjols, Éric Debarbieux, de même que, plus marginalement, des personnalités du Haut Conseil à l'égalité (Mme Coulomb-Gully). Ici, relevons la disponibilité d'institutions de formation telles que l'IREPS (pour la mise à disposition d'une exposition).
- Certaines candidatures fournissent un dossier d'accompagnement sous la forme d'une vidéo, d'une lettre, d'un *making of*. Ces éléments de présentation de l'ensemble du projet, dans lesquels les personnels opèrent un retour méta-réflexif sur leur démarche, sont bienvenus : ils aident véritablement à la compréhension du projet.
- Du point de vue de la clé de répartition :
 - ✓ Géographique
 - Les candidatures couvrent tous les départements à l'exclusion de la Dordogne. La clé de répartition est la suivante : Gironde : 9 – Landes : 7 – Lot-et-Garonne : 4 – Pyrénées Atlantiques : 4.
 - ✓ De niveau scolaire
 - Cette édition a mobilisé 16 collèges et 8 lycées (aucune école).
 - ✓ Des catégories
 - 12 candidatures dans la catégorie ETABLISSEMENT (contre 7 en 2018)
 - 11 dans la catégorie CLASSE (contre 16 en 2018)
 - 1 manifestation d'intérêt (non prise en compte)
- Le rééquilibrage des dossiers en faveur de la mention ETABLISSEMENT est un signal intéressant d'une évolution des projets conçus à grande échelle.

La chargée de mission Egalité filles-garçons
Sandra Barrère

Bordeaux, le 19 juin 2019